

**CONTROLUL JURISDIȚIONAL
ASUPRA ADMINISTRAȚIEI PUBLICE ROMÂNEȘTI.
ANALIZĂ COMPARATIVĂ CU ALTE STATE EUROPENE (I)**

Dana APOSTOL TOFAN*

Résumé :

L'étude traite le contrôle de l'administration publique par rapport aux autorités publiques qui exercent traditionnellement les classiques pouvoirs de l'État. Donc, on peut parler d'un contrôle parlementaire sur l'administration publique, d'un contrôle administratif sur l'administration publique et d'un contrôle juridictionnel sur l'administration publique. L'analyse concerne exclusivement ce dernier type de contrôle aussi du point de vue de l'évolution historique que par rapport à l'organisation et au fonctionnement de l'institution connue sous la dénomination de contentieux administratif dans la Roumanie et les autres pays de l'Union Européenne.

Mots clés: contrôle, contentieux administratif, administration publique, juridiction administrative, Conseil d'État

* Prof. univ. dr. Dana Apostol Tofan, cercetător științific gr. I, la Institutul de Cercetări Juridice „Acad.Andrei Rădulescu” al Academiei Române